

21, 22 ET 23 FÉVRIER 2022 – ÉPINAL

Rapport Moral

Monique RUBIN, Présidente



2021 a été comme sa précédente sœur une année difficile, compte tenu du contexte sanitaire et économique dans lequel nous évoluons. Depuis des mois, nous subissons sans discontinuer les vagues d'une pandémie qui nous obligent à vivre autrement, de confinement en restrictions, de distanciation en passe sanitaires, de vaccinations en port d'un accessoire dont on n'aurait jamais imaginé qu'il puisse non seulement devenir notre quotidien, mais qu'il fasse également l'objet de tant de débats contradictoires.

2022 s'annonce avec encore beaucoup de risques, mais nous devons aller de l'avant et croire en notre avenir. Le dramaturge norvégien, Henrik Ibsen, a écrit que « *La société est comme un navire ; tout le monde doit contribuer à la direction du gouvernail.* »

Il me semble que notre fédération est, elle aussi, comme un grand navire qui a besoin de toutes les énergies pour garder le même cap, aller de l'avant et avoir des objectifs ambitieux. Bien en-

tendu, je suis celle qui donne une vision à notre voyage ensemble mais c'est grâce à votre collaboration, à votre motivation que nous pouvons envisager des objectifs communs.

Malgré toutes les difficultés, vous toutes et tous, responsables des bureaux syndicaux, avez su faire face à la situation. Je crois que je peux dire aujourd'hui, n'en déplaise à nos détracteurs, que c'est justement grâce à votre persévérance et à votre grande conscience professionnelle que notre fédération peut entamer avec confiance la nouvelle année qui débute car elle a été entendue et écoutée auprès de multiples entités tant nationales que départementales.

N'oubliez jamais que vous êtes un élément unique et indispensable à notre organisation. Je tiens donc à solliciter encore plus votre compréhension et votre attention dans la tâche qui vous incombe. Je vous remercie de vos efforts, de votre volonté de transmettre nos valeurs, de partager nos expériences et consolider le lien social qui nous unit. Vous avez su montrer que nous formions une équipe solide en laquelle nos adhérents pouvaient croire malgré le cinglant revers nous venons d'essayer : la désaffiliation d'un de nos plus anciens syndicats fédérés, celui de la Touraine.

Cette décision a été prise dans le cadre d'une Assemblée Générale locale, sans que les modalités de sortie de la fédération soient respectées, mais aussi et surtout sans aucun apport sérieux et crédible de motivation conduisant la présidente à prendre une telle décision ! Alors que certains membres de ce bureau ont été des éléments importants et respectés du conseil fédéral durant des années, qu'ils ont pu, grâce à la notoriété de la fédération, obtenir des postes honorifiques dans nos structures partenaires, ils ont accom-

21, 22 ET 23 FÉVRIER 2022 – ÉPINAL



pagné cette décision d'un silence assourdissant ! Bien entendu, cela implique que ce syndicat ne peut plus se revendiquer par quelque moyen que ce soit de son appartenance à la Fédération Nationale des Marchés de France, mais perdre un maillon de notre belle chaîne c'est pour ma part, un véritable crève-cœur.

Aujourd'hui, malgré l'instabilité sanitaire et économique de cette année écoulée le bilan que l'on peut en tirer est tout de même positif quant aux 1 200 nouveaux adhérents qui nous ont rejoints. Certes, nous avons eu 800 départs à la retraite et cessation d'activités, mais le nombre d'adhérents à la fédération n'est pas en déficit par rapport à l'an dernier, ce qui ne doit pas convenir aux cassandres qui nous prédisent le pire depuis des années ! Vous pourriez imaginer que mon optimisme laisse à penser que je crois au Père Noël, mais non, pas du tout, je suis extrêmement confiante en l'avenir car nos marchés n'ont jamais été autant sur le devant de la scène !

Toute l'équipe de la fédération a, dans cette période, fait honneur à son mandat et je veux ici exprimer ma fierté et ma gratitude pour l'engagement, le travail accompli par toutes et tous,

quel que soient les âges et le nombre d'années effectuées, en étant toujours au plus près de nos adhérents lors de ces mois difficiles.

Nous avons évidemment une pensée pour tous ceux qui ont été touchés, de près ou de loin, par la pandémie, pour tous les êtres chers qui sont décédés au cours de cette dernière année, nous adressons à leurs familles tout notre réconfort et notre soutien.

Nous espérons vivement pouvoir vous accueillir à EPINAL pour fêter ensemble ce centenaire de la Fédération Nationale des Marchés de France !

Ce congrès 2022 sera l'occasion d'échanger et de partager. Nous mesurons l'importance de se voir et de se parler, tout particulièrement dans un milieu professionnel où l'individu n'est que trop peu pris en considération. Je souhaite que ce moment qui nous est offert fasse vivre cette ambition commune qui nous réunit et que le dialogue forge nos esprits et mène à l'écoute et à la compréhension par-delà la diversité de nos activités.

Car c'est aussi ça la force du Congrès de notre fédération : **mettre en valeur ce qui nous rassemble !**

21, 22 ET 23 FÉVRIER 2022 – ÉPINAL

Malgré les turbulences, l'essentiel a été préservé : notre unité et notre indépendance vis-à-vis de tout pouvoir en sortent confortées.

Antoine de Saint-Exupéry a écrit cette phrase qui me paraît très juste pour nous en ce moment : *« Pour ce qui est de l'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir, mais de le rendre possible. »*

Les prochains mois seront décisifs pour l'avenir de notre pays et nous avons pour mission d'être à la hauteur de nos responsabilités en faisant entendre notre voix, car notre fédération n'a toujours eu et n'aura à l'avenir qu'une seule et même ambition : porter haut et fort, quel que soit le gouvernement en place, la voix des 145 000 entreprises des Marchés de France !

Pour continuer à se développer nos entreprises doivent retrouver un environnement favorable au développement du secteur marchand. Les grandes mutations actuelles tant sur le plan social qu'environnemental ou technologique doivent naturellement être prises en compte.

IV Pour que le prochain quinquennat soit celui des réformes et que l'on débâte des véritables enjeux des années à venir, la Fédération des Marchés de France fera entendre sa voix et celles

des entreprises qu'elle regroupe à travers vos syndicats professionnels et vos unions territoriales.

Nous avons besoin d'un projet crédible, sérieux et responsable, un projet qui porte nos valeurs et prépare l'avenir de tous les commerçants, un projet qui n'oublie pas que la première des libertés, c'est de vivre en sécurité !

Ce n'est pas un hasard si les marchés restent un lieu d'achats plébiscité par les français. Parce qu'il est d'abord un espace de vie sociale, de débat, d'échanges, de proximité, de fraternité, le marché reste le point d'ancrage majeur pour nos concitoyens, dans un monde où les repères sont bouleversés. L'intérêt du marché continue d'augmenter avec les nouvelles problématiques sociétales auxquelles nous sommes confrontés. Brève quantité d'incitants visent à améliorer la condition mais aussi l'utilisation qui est faite du marché, pour en faire un maillon incontournable de l'économie locale et en y amenant de nouveaux modèles tels, que l'économie circulaire. Le temps est venu de nous tourner vers l'avenir, avec détermination et ambition.

La situation économique vécue ces derniers mois, des dernières années, nous y oblige.

Nous avons tant à dire sur les moyens dont nous devrions disposer pour affronter la crise sociale et accompagner les plus fragiles qui se tourneront vers nous pour leur venir en aide.

C'est pourquoi je fais de la lutte contre le gaspillage alimentaire une responsabilité collective et une priorité absolue : c'est l'enjeu du siècle !

Les enjeux du changement climatique se font sentir toujours plus et, jour après jour, chacun peut prendre conscience que Vivre ensemble n'est pas seu-



21, 22 ET 23 FÉVRIER 2022 – ÉPINAL



lement un enjeu local, mais « un défi planétaire ». Devenir acteur d'un vivre ensemble passe par des engagements, c'est aussi un défi politique à relever pour les citoyens auquel les Marchés de France ont des réponses à apporter :

Nous devons :

- **Préserver la qualité d'alimentation** locale grâce à notre système de distribution que tous nos concurrents cherchent à s'approprier. Sur les marchés, les circuits courts et locaux alimentaires sont non seulement très présents, mais indispensables ! Nous avons besoin de nos agriculteurs, nos producteurs, mais ensemble, regroupés et non éclatés. Nous devons impérativement nous engager auprès des chambres d'agriculture pour l'intérêt de la profession et des consommateurs.

- **Nous engager pour lutter contre le gaspillage alimentaire** : nous sommes tous autant consommateurs qu'acteurs. Nous avons dans les mains des possibilités d'actions responsables :

- éviter de mettre à la poubelle des produits encore consommables
- sur les marchés, on régule ses achats, on achète moins pour ne rien jeter
- les professionnels des marchés sont solidaires et généreux vis à vis de ceux qui sont dans le besoin, ils contribuent à des actions qui ont un quadruple objectif : économique, écologique, social, citoyen
- Bâtir un projet pilote qui donne satisfaction à tout le monde et qui sera dupliqué dans toutes les régions

Au travers de ces lignes, nous entendons tendre la main et dépasser un climat stérile de défiance à notre égard. Nous ne sommes certes pas des interlocuteurs commodes. Mais nous sommes des interlocuteurs francs et « *sans la liberté de blâmer il n'est point d'éloge flatteur* ». Plus encore, nous sommes des interlocuteurs loyaux, loyaux à nos valeurs, aux intérêts de nos professionnels et à la pérennité de nos marchés.

Dialogue, négociation, confiance : est-ce trop demander ?

Nos propositions, vos propositions, nous les présenterons aux candidats à l'élection présidentielle.

La fédération s'est largement investie dans les grands sujets d'actualité proposés par le gouvernement actuel. Nous garderons ce cap dont je vous en rappelle les grandes lignes :

État des lieux du Commerce non sédentaire en 2020/2021

En fin de crise sanitaire 2020, le commerce non sédentaire ou « ambulancier » doit faire face à une évolution très partagée.

Une division s'est installée au sein de nos différents secteurs d'activités créant deux situations économiques totalement opposées.

- des entreprises alimentaires « essentielles » dopée par un intérêt et une fréquentation accrue, par les multiples créations de marchés, qui ont renforcé leur offre d'approvisionnement local et de proximité.



VI

- des entreprises non alimentaires «non essentielles», les plus nombreuses avant la crise, interdites d'accès au domaine public pendant quasiment 6 mois en 2020, sans Click and Collect possible.

Leur clientèle a été captée par les grandes plates-formes de vente en ligne, qui n'étant pas soumises au même régime social et fiscal, ni aux mêmes contraintes, ont augmenté leurs profits grâce aux fermetures administratives des autres commerces.

En 2020/2021, les annulations de très nombreuses foires, des marchés de Noël et autres braderies ont eu raison de la fidélisation de la clientèle des marchés manufacturés et de leur trésorerie.



La crise a aussi mis en évidence l'indispensable nécessité de maintenir et de développer sur les marchés, concomitamment à l'excellence et au local, une offre plus accessible, alimentaire ou non pour l'approvisionnement et l'équipement des classes très populaires.

Observations de la Fédération Nationale des Marchés de France sur certaines mesures du plan en faveur des travailleurs indépendants

Toutes les propositions sont à l'heure actuelle, en débat dans les chambres parlementaires, et nous avons signalé quelques trous dans la raquette pouvant pénaliser nos ressortissants.

• Mesure 1 :

Aux vues des conséquences financière de l'application des dispositions réglementaires de lutte contre la Covid, nous regrettons que, en cas de défaillance professionnelle, les créances de l'entreprise ne soient que celles postérieures au vote de la loi soit octobre 2021.

En effet, afin de sécuriser le patrimoine personnel des entrepreneurs victimes de la crise sanitaire 2020-2021, nous proposons que soient retenues les nouvelles créances survenues depuis mars 2020.

21, 22 ET 23 FÉVRIER 2022 – ÉPINAL

- **Mesure 3 :**

La cotisation au risque ATMP est aujourd'hui volontaire, le risque Maladie professionnelle étant toujours assuré par le régime Santé. La situation financière des micros et auto entrepreneurs est actuellement difficile et certains ne seront pas en capacité de payer des cotisations supplémentaires que certaines CPAM indiquent comme obligatoires à nos ressortissants pour couvrir ce risque et rechignent à rembourser les dépenses de santé liée à ce risque.

Il n'est pas opportun d'augmenter la pression des cotisations sociales alors que nombre de TPE auront du mal à honorer le paiement des cotisations 2021 et la régulation des retards accumulés en 2020.

- **Mesure 4 :**

«L'exercice du statut de conjoint collaborateur sera limité à 5 ans. Au-delà de cette durée, le conjoint pourra choisir de continuer son activité avec le statut de conjoint salarié ou le statut de conjoint associé.»

Pour les entreprises, le statut de conjoint salarié crée des cotisations santé supplémentaires alors qu'actuellement en santé, le conjoint collaborateur non salarié est couvert par le chef d'entreprise.

Quant au statut de conjoint associé, il peut entraîner, pour les TPE, une limitation des cotisations Retraite en fonction des aléas du Chiffre d'affaires de l'entreprise.

Actuellement, le statut du conjoint collaborateur simple, permet une cotisation retraite dont l'assiette est égale au 1/3 du plafond de la sécurité sociale. Elle est déconnectée du Chiffre d'affaires de l'entreprise, ce qui permet de lisser sur une carrière les droits à la retraite du conjoint, quels que soient les BIC de l'entreprise.

Nous demandons donc que ce statut de conjoint collaborateur simple figure encore dans le choix proposé aux entrepreneurs.

- **Mesure 8 :**

La validation des trimestres pour la liste S1, S1 bis et les entreprises fermées administrativement ne respecte pas le principe d'égalité pour couvrir les dommages subis par les commerçants non sédentaires non essentiels qui n'étaient pas administrativement fermés mais juste interdits de travailler. Nous demandons à ce que les entreprises inscrites aux codes APE 4781z, 4782z et 4789z bénéficient d'un soutien social par la validation des trimestres de retraite au titre des années 2020 et 2021 de la même manière que les entreprises des secteurs S1, S1 bis.

- **Mesure 12 :**

Dynamiser la reprise des fonds de commerce

Nous ne pouvons que saluer le nouveau dispositif comptable qui permettrait de réduire les coûts liés à la reprise d'un fonds de commerce.

Pourtant, sur les marchés, en pratique, la transmission de son fond dans certaines villes est totalement impossible.

La reprise d'un fond alimentaire ou non (L2224-18-1 du CGCT) sur le domaine public, est condi-

VII



21, 22 ET 23 FÉVRIER 2022 – ÉPINAL



VIII

tionnée au seul bon vouloir des maires. De même, les Food-trucks qui sont soumis à l'ordonnance du 19 avril 2017 ne peuvent valoriser la reprise de leurs fonds de commerce

Comme nous l'avions proposé dans notre plan de relance pour le Commerce non Sédentaire, si les métiers de bouche et autres veulent pouvoir se moderniser et continuer d'investir, il faut que la valeur de leur fond soit effective et qu'ils puissent espérer un retour sur investissement par une transmission de leur fond en cas de retraite ou de cessation d'activités.

Nous demandons que la reprise d'un fond fiscalement déclarée ne soit plus aléatoire et soit assujettie à plus de rigueur.

- **Mesure 13 :**

Le statut de locataire gérant n'est pas reconnu dans l'attribution d'une AOT sur le domaine public. Le titulaire de l'AOT est le propriétaire de l'entreprise ou le gérant majoritaire de la SARL.

- **Mesure 17**

Si l'attestation de vigilance est obligatoire pour répondre à un appel d'offre public, nous refusons qu'elle soit réclamée par les mairies pour la délivrance d'une AOT. Depuis la précédente simplification administrative, seule la carte permettant l'exercice d'activités commerciales ou artisanales ambulantes ou une inscription au registre des Actifs Agricoles peut être exigée.

Assises du commerce

Bruno Le Maire, ministre de l'Economie, des Finances et de la Relance, a annoncé le lancement des Assises du Commerce le 1er décembre pour une durée de trois semaines à Bercy, avec la contribution des ministères du Commerce, de la Transition écologique, du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion et le ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales.

Les Assises du Commerce visent à rassembler l'ensemble des acteurs du commerce, petits ou grands, de centre-ville ou de périphérie, physiques comme numériques, qui représentent plus de 500 000 entreprises et 2 millions d'emplois. Elles permettront de définir collectivement une vision stratégique afin de répondre aux quatre principaux défis que le secteur doit relever :

- **Comment adapter le commerce aux nouveaux modes de consommation ?**

Seront notamment abordés les enjeux de la diversification des attentes des

consommateurs, l'essor des solutions numériques, la progression des

préoccupations environnementales et sociétales et la compétition sur les prix et les promotions.

- **Comment préserver et développer le commerce dans les territoires ?** Des solutions seront identifiées pour soutenir le commerce de proximité, répondre aux besoins d'un développement

21, 22 ET 23 FÉVRIER 2022 – ÉPINAL

logistique efficient et moderniser les grands commerces sans artificialisation des sols.

- *Comment renforcer l'équité entre les acteurs et leur compétitivité ?* Il s'agira de définir des conditions équitables de concurrence et d'identifier des solutions de financement pour accompagner la transition numérique et environnementale des entreprises.

- *Comment favoriser l'emploi dans le commerce ?* L'enjeu est de répondre aux risques de destruction d'emplois liés aux changements de modèles économiques et d'identifier les pistes de formation des salariés du commerce comme des indépendants.

Pour répondre à ces défis, des chefs d'entreprise, des organisations professionnelles et syndicales, des élus locaux et parlementaires, des universitaires et des associations de consommateurs – tous ceux qui font et pensent le commerce – travailleront ensemble pour partager leur constat et formuler des solutions opérationnelles afin d'adapter le commerce aux enjeux de demain.

Nos propositions :

Proposition 1 : La consultation et l'inscription du Commerce Non Sédentaire dans les programmes de revitalisation

La Fédération a souvent rappelé l'importance de sa collaboration avec les élus dans ces projets financés par l'État.

Tout comme il apparaît nécessaire que la modernisation et dynamisation des marchés bénéficient de financements spécifiques dans ces programmes, les fonds FISAC n'étant plus suffisamment abondés depuis la suppression de la TACA (Taxe d'aide au commerce et à l'artisanat).

Les professionnels non sédentaires, de par leurs représentants, doivent être impliqués aux côtés des maires et autres institutionnels dans l'élaboration et la mise en place des programmes d'aides que soit pour « Action Cœur de Ville », « Petites Villes de demain » ou concernant les « Opérations de Revitalisation des Territoires ».

En cette sortie de crise où la reprise des activités commerciales s'avère un enjeu majeur pour la survie de nombreux professionnels, les élus ne peuvent plus décider sans une véritable concertation des acteurs économiques de proximité.

La revitalisation des centres villes et centres bourgs doit se construire en impliquant réellement les représentants des commerçants, artisans et producteurs qui exercent dans les halles et marchés, véritables moteurs de dynamisme et d'attractivité des villes, quartiers et bourgs.

IX



Les marchés doivent être conservés dans les centres et ne doivent pas être déplacés loin des rues commerçantes et des commerces traditionnels.

Proposition n°2 : La sécurisation de l'accès au domaine public

Le maintien des événements commerciaux sur le domaine public

La crise sanitaire a fortement impacté, d'une part les trésoreries mais surtout la volonté de nos entrepreneurs à investir et à se projeter dans leur développement.

21, 22 ET 23 FÉVRIER 2022 – ÉPINAL



X

Pour redémarrer leurs investissements et relancer leurs activités (stocks, remplacements des véhicules polluants, matériel...) et retrouver la confiance, ils ont besoin d'être rassurés quant à leurs possibilités de pouvoir exercer leurs activités.

La tenue des foires, événementiels, marchés de Noël, braderies pour tous les professionnels doit redevenir la règle.

Si annulation, il doit y avoir, elle doit être de la compétence des seuls préfets et uniquement motivée par les circonstances locales en fonction de l'évolution de l'épidémie.

Proposition n°3 : la professionnalisation des TPE des marchés

On ne peut pas parler de modernisation ou d'adaptation des marchés aux nouvelles exigences des

consommateurs ou à la transition écologique sans aborder le sujet de l'information et du développement des compétences de ces chefs d'entreprise.

Souvent, ces créateurs ou entrepreneurs ne sont pas suffisamment sensibilisés à une démarche individuelle de formation pour en comprendre les enjeux.

Dans un même temps, ils sont en capacité de s'impliquer lors de sessions d'informations collectives organisées par marchés, par villes...

S'appuyant sur ce constat, les finan-

cements individuels qui ne sont pas consommés, pourraient faire l'objet d'une mutualisation pour la mise en place d'un programme collectif et de proximité pour la professionnalisation des acteurs des marchés, dispensé en collaboration avec les villes, les chambres consulaires ou autres acteurs. Dans ce cadre, la Fédération, qui connaît bien ce public, ses atouts, les marchés souhaite être un acteur privilégié pour le développement de ces dispositifs.

Proposition 4 : Un règlement type des Marchés de France

Afin d'uniformiser et de dynamiser le fonctionnement réglementaire des marchés, la Fédération Nationale des Marchés de France a travaillé en étroite collaboration avec la CGAD, sur une nouvelle proposition de règlement type des Marchés

21, 22 ET 23 FÉVRIER 2022 – ÉPINAL

de France. Nous sommes dans l'attente de sa validation par l'AMF et la DGE.

Relations avec les collectivités locales

Nos élus locaux sont aussi des interlocuteurs qui nous prêtent l'oreille et qui bien souvent nous permettent d'avancer en favorisant nos projets ou notre activité. Cette volonté insatiable de toujours satisfaire nos consommateurs est un point commun qui nous définit. Lors de ce rendez-vous hebdomadaire qu'est le marché, nous trouvons tous un immense plaisir immense à pouvoir choisir les légumes et fruits frais d'une part, de découvrir au mieux la gastronomie locale mais aussi apprendre de nouvelles recettes qui pourront également être réalisées en rentrant chez soi.

« La découverte d'un mets nouveau fait plus pour le genre humain que la découverte d'une étoile ».

*Jean Anthelme Brillat-Savarin
(1755-1826).*

La culture et la nourriture sont une source d'identité d'un patrimoine naturel porté par les connaissances et les pratiques traditionnelles.

Mais attention, n'oublions pas l'importance de tout le secteur manufacturé qui est en train d'essuyer les foudres d'un désamour, car accusé de très nombreux maux !

Ne dit-on pas « quand on veut tuer son chien, on dit qu'il a la rage ? » on se rappelle qu'en AVRIL et MAI 2021, les « non essentiels » ont fait l'objet de fermetures inacceptables !

Certaines municipalités ont profité de cette opportunité pour réduire, voire supprimer l'accès aux marchés à ces TPE, sous prétexte qu'il fallait donner une image plus qualitative de nos marchés. Pour autant, même si les professionnels en produits

manufacturés doivent faire des efforts sur certains critères tels que l'assise, la présentation et la qualité des produits vendus, la modernisation des étals, nous ne pouvons pas accepter de tels traitements qui font le bonheur des GAFA !

La totalité des aides du gouvernement a soutenu nos très Petites Entreprises non alimentaire afin de ne pas sombrer immédiatement mais elles se retrouvent désormais confrontées à des défis auxquels nombre d'entre elles n'ont plus les moyens de faire face sans un accompagnement individualisé et une sécurisation de leurs capacités à rebondir.

Nous ne lâcherons rien et continuerons à faire entendre les voix de tous nos chefs d'entreprises ! Notre principale mission est la DEFENSE PRO-



XI

21, 22 ET 23 FÉVRIER 2022 – ÉPINAL



ront offrir à nos
adhérents le soutien
qu'ils sont en droit d'at-
tendre !

*« Seuls, nous pouvons
faire si peu ;
ensemble, nous pouvons
faire beaucoup. »*

Helen Keller

XII FESSIONNELLE. Nous devons sans cesse être plus réactifs pour répondre aux besoins toujours plus conséquents de nos adhérents. Certes, nous nous rendons compte que très souvent, le droit public est bafoué (droits de place, ventes illégales, sauvette, transmissions des entreprises, non-respect des règlements de marchés, relation avec les collectivités...) Nous devons alors jouer alors un rôle essentiel tout en préservant notre crédibilité ! Cette mission se décline à l'infini : conseils auprès des élus, rédaction des règlements de marchés, formation de placiers, de cadres syndicaux, interlocuteurs à la table du dialogue social, des organismes sociaux, de nos partenaires privés, de nos adhérents... Ne baissons pas les bras devant cette affluence de tâches et, au contraire, soyons stimulés par cette sollicitation. Ce sentiment d'être utile, voilà le moteur de la Fédération Nationale des Marchés de France !

Nous avons obtenu de nombreux succès et votre fédération s'est mobilisée sur tous les dossiers dans un esprit constructif. La secrétaire générale vous en dressera une liste exhaustive dans son rapport, inutile de faire des redites.

Je ne reviendrais pas sur les missions qui incombent aux vices présidents fédéraux et à tous les membres du conseil d'administration ! Une fois de plus, la covid a beaucoup perturbé leurs actions mais j'ai confiance en leur capacité de réaction et toutes et tous dès demain, sau-

Tout au long de cette année 2021 nous avons pu maintenir notre principale action de communication, « le marché des enfants » grâce à la motivation et l'investissement de l'équipe fédérale qui en a la responsabilité, Maria, Bernard, Michel, soutenue par les présidents locaux et le réseau ADPI/MACIF. Vous connaissez mon attachement à cette manifestation et 2022 s'annonce riche en contact avec les municipalités qui sollicitent cette action, nous aurons l'occasion d'échanger à ce propos lors de nos assises!

Bien entendu, je partage ce rapport avec tous les salariés de la fédération : Charline, Philippe, Marc, Oum, Lola. Je voudrais tous vous remercier pour le travail de grande qualité que vous avez fourni tout au long de cette année. Chacun d'entre vous est un élément de la réussite de notre belle maison. Nous comptons tous les uns sur les autres pour que nos activités se poursuivent avec le même état d'esprit, la même confiance partagée !

Alors, chers amis, je voudrais au terme de cette année qui a eu ses moments difficiles, mais qui tout de même nous transmet un bilan positif vous réaffirmer tout mon respect. C'est, en effet, grâce à nous tous si nos entreprises, nos activités espèrent en des jours meilleurs. Je voudrais que, pour une fois, nous soyons fiers de nous en prenant conscience de l'importance de nos choix chaque jour. Félicitations à tous !

21, 22 ET 23 FÉVRIER 2022 – ÉPINAL



vous afin de lui donner ses meilleures chances de réussite. Quand le contexte nous sera plus favorable, nous serons forts de cette attitude. Je vous souhaite donc à tous une année 2022 pleine de dynamisme et de réussite !

MONIQUE RUBIN

Les blessures de la vie peuvent nous écraser et nous verrouiller. Elles peuvent aussi nous rendre plus forts et plus ouverts aux autres. Nous n'avons pas choisi de les subir, mais nous sommes libres d'en faire des enclumes ou des points d'appui qui nous élèvent !

C'est l'un des grands mystères de l'âme humaine.

Frédéric Lenoir « l'oracle dell'aluna »

XIII

Malgré toutes les difficultés, vous avez su faire face à la situation. Il ne faut pas baisser les bras. Nous entamons une autre période avec de nouveaux espoirs et de nouvelles aspirations. Pour 2022, nous envisageons de prendre des dispositions innovantes, concernant un soutien financier supplémentaire apporté aux syndicats par la fédération. Nous en parlerons ensemble lors de nos assises, notre objectif étant de soutenir vos engagements pour la pérennité de notre fonctionnement fédéral

Nous savons donc tous que la situation n'est pas aussi rose que nous pourrions l'espérer, mais la vie n'est jamais ou blanche ou noire... Je vous demande de ne pas voir rouge et de garder votre sérénité afin d'illustrer au mieux les couleurs bleu roi de notre entreprise, qui signifient « respect, droiture et pétulance !

Albert Camus a écrit dans « l'homme révolté » que « La vraie générosité envers l'avenir consiste à tout donner au présent. » Je vous demande donc de faire preuve de beaucoup de générosité et de donner à votre fédération, pour cette nouvelle année, tout ce que vous avez d'énergie au fond de

